

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 23 Septembre 2021

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <tr> <td style="width: 33%;">Afférents au Conseil municipal</td> <td style="width: 33%;">En exercice</td> <td style="width: 33%;">Qui ont pris part à la délibération</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </table> <p>Date de la convocation : 13 Septembre 2021</p> <p>Date d'affichage : 13 Septembre 2021</p> <p>Vote : Pour : 19</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	19	<p>L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPPE, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Felix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Veronique BOREL, Béatrice THOMAS, Françoise ALRIQ</p> <p>Présents par procuration : Pierre JULLIARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Béatrice CHEVALLET donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS</p> <p>Absent : Aurélien TISSIER, Robert PISSAVY, Alain BARRES, Vanessa BESSON</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	19					

OBJET: Opération façades Place du Planol, Rue Saint-Martin, Place Gandilhon Gens d'Armes, rue de la Boucherie, Place Marchande, rue du Bon Secours, rue de l'Argenterie, rue du Griffoul, rue porte de la Garde : Attribution des subventions.

Vu la délibération du 04 Mars 2019 approuvant le règlement « Opération Façades » ;

Vu la délibération du 27 Janvier 2021 portant modification du règlement d'attribution de subventions, Place du Planol, Rue Saint-Martin, Place Gandilhon Gens d'Armes, rue de la Boucherie, Place Marchande, rue du Bon Secours, rue de l'Argenterie, rue du Griffoul, rue porte de la Garde ;

Considérant que la date de dépôt des dossiers est étendue jusqu'au 1^{er} Juillet 2022 ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

NOM Prénom	Coût total des travaux HT	Montant HT pris en charge	Subvention Commune de Murat 20% (avec plafond à 5 000 €)
PARRET Sabine	7 170,00	7 170,00	1 434,00 €
BEGOT Patrick	8 160,00	8 160,00	1 632,00 €
TOTAL	15 330,00	15 330,00	3 066,00 €

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2021
015-200071702-20210923-DE_2021_100-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le versement des subventions aux personnes indiquées ci-dessous :

NOM Prénom	Coût total des travaux HT	Montant HT pris en charge	Subvention Commune de Murat 20% (avec plafond à 5 000 €)
PARRET Sabine	7 170,00	7 170,00	1 434,00 €
BEGOT Patrick	8 160,00	8 160,00	1 632,00 €
TOTAL	15 330,00	15 330,00	3 066,00 €

PRECISE QUE le versement de la subvention interviendra à l'achèvement des travaux ;

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 opération 172 Cœur de ville, chapitre 20 Subventions d'équipements versées, article 20422 ;

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2021 015-200071702-20210923-DE_2021_100-DE